

<http://ugtg.org/spip.php?article1671>



Marigalant Péyi Doubout : Communiqué de l'UGTG après la mise sous contrôle judiciaire du jeune Marigalant



- Actualité -

Date de mise en ligne lundi 12 décembre 2011

Date de parution 11 décembre 2011

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

COMMUNIQUE de L'UGTG

APRES LA MISE SOUS CONTROLE JUDICIAIRE DU JEUNE STAGIAIRE MARIE-GALANTAIS

« **Selon que vous serez puissant ou misérable, les jugements de cour vous rendront blanc ou noir** ». Encore une fois, cette phrase tirée d'une fable de la Fontaine prend tout son sens en Guadeloupe.

Le jeune stagiaire Marie-Galantais arrêté vendredi soir, aura été **extradé** vers la Guadeloupe ce dimanche 11 décembre vers 9 heures par hélicoptère, après 36 heures de garde à vue.

Durant la garde à vue, il n'aura jamais été vu par un avocat. Les gendarmes lui diront ainsi qu'à son père qu'il sera transféré en Guadeloupe le dimanche matin avec interdiction de revenir à Marie-Galante et qu'il devait trouver un logement en Guadeloupe avant même sa présentation devant le juge.

Il est accusé de violences sur un gendarme sans incapacité de travail et de détention de substances dangereuses alors que rien n'a été trouvé en sa possession. Aussi bien en garde à vue que devant le juge, le jeune stagiaire a rejeté toutes ces accusations. En définitive, Il a été placé sous contrôle judiciaire avec obligation de se présenter chaque semaine à la gendarmerie de Baie-Mahault et surtout **INTERDICTION DE SE RENDRE A MARIE-GALANTE** comme l'avaient indiqué les gendarmes la veille. Et pourtant, ce jeune est stagiaire à l'école de la deuxième chance de Marie-Galante et il réside chez ses parents à Ducos à Marie-Galante.

Là encore, lors de sa comparution devant le juge des libertés ce dimanche matin, Il n'a pas non plus été assisté d'un avocat. Vers midi, il a été abandonné sans argent, sans domicile devant le tribunal de Pointe-à-Pitre. Alerté la veille, un parent de la famille le prenait en charge.

Sa ki vé konprann, konprann - sa ki vé pa konprann, pa konprann !

Ce traitement très particulier réservé à ce jeune Marie-Galantais n'est pas sans nous rappeler la fameuse affaire de cette jeune femme bien « chargée » issue d'une grande famille ayant ses entrées à l'Elysée. Visiblement, ce n'est pas le cas de ce jeune. Il n'est que le fils d'un couple de travailleurs Marie-Galantais comme beaucoup d'autres qui luttent contre la **pwofitasyon**, le mépris et l'injustice.

L'UGTG réaffirme que face à la détermination des Travailleurs et du Peuple de Marie Galante, l'Etat colonial Français joue la carte du pourrissement et de la provocation. L'objectif recherché est de légitimer la répression et l'évacuation de la « place du 01 Décembre » et de la salle de la communauté des communes. Bien entendu, une telle manoeuvre n'est possible qu'avec le soutien des élus et parlementaires Guadeloupéens particulièrement ceux de Marie-Galante qui ont fait le choix de traiter ceux qui luttent pour la vie avec le plus grand mépris.

L'UGTG :

- ▶ **Exige l'arrêt de la répression et l'ouverture des négociations sur les revendications des Travailleurs et du Peuple de Marie-Galante ;**
- ▶ **Exhorte les travailleurs et le Peuple de Marie-Galante singulièrement les jeunes, à ne pas céder à la provocation et à poursuivre le combat dans l'unité et la solidarité jusqu'à la victoire ;**
- ▶ **Apporte son soutien sans faille aux Travailleurs et au Peuple de Marie-Galante en lutte *kont tout pwofitasyon* ;**
- ▶ **Condamne le mépris affiché par le Préfet, les présidents des collectivités, la ministre des colonies et les**

élus de Marie-Galante ;

- ▶ Invite les Travailleurs et le Peuple de Guadeloupe à soutenir la lutte des Marie-Galantais pour le droit à la vie.

GWADLOUP - MARIGALANT MENM KONBA- NON A LA REPRESSION{{}}

Le Secrétaire Général

Elie DOMOTA

Pointe-à-pitre, le 11 Déc. 2011